

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/163

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Camières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnetchy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres absents (15) :

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre ayant donné procuration (11) :

SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2020/163 : Portant échanges de terre avec la société Géronimo

Monsieur le Vice-Président expose :

En 2011, par délibération du 13 avril puis du 30 novembre, le Conseil Communautaire approuvait la vente de 10 224 m² situés zone industrielle de Caudry au profit de la société Géronimo.

En 2018, une entreprise est intervenue sur site pour y installer des clôtures mais n'a pas respecté le bornage récent.

En 2019, par délibération 2019/067, le Conseil Communautaire, afin de palier à tout frais supplémentaires pour la CA2C ou pour l'entreprise, autorisait l'échange de terres afin que les limites séparatives réelles soient bien les mêmes que les limites séparatives administratives.

Monsieur le Vice-Président précise :

Aujourd'hui, afin de clôturer ce dossier, il y a lieu d'identifier les parcelles et les superficies concernées, à savoir :

- La parcelle BH245 d'une superficie de 166 m² revient à la CA2C ;
- Les parcelles BH243, 247, 249, 251 et 253, d'une superficie de 967 m² reviennent à la société Géronimo.

Soit une superficie supplémentaire de 801 m² en faveur de la société Geronimo.

Considérant l'absence d'intérêt général de ces parcelles (voie sans issue), la charge fiscale et d'entretien de cet espace,

Considérant une transaction à hauteur de 4€50/m² en 2011,

Considérant qu'il s'agit d'une dépense non liée à une demande de l'entreprise,

Considérant que cela n'engendre aucun frais pour la communauté,

Considérant sa compétence développement économique,

Considérant l'article L1511-3 et la possibilité d'attribuer des aides à l'immobilier d'entreprise, dans le respect des règles européennes (SA58979) et en cohérence avec le SRDEII de la Région Hauts-de-France,

Considérant que la commune de Caudry se situe en Zonage à finalité Régionale

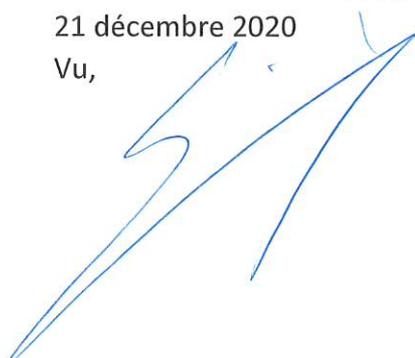
Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser de céder à l'entreprise Geronimo les parcelles concernées d'une superficie de 801 m² au prix de 3€/m² soit une soulte de 2 403 € ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Adoptée à l'unanimité

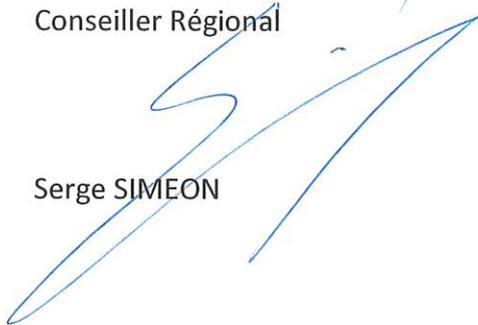
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 décembre 2020 et de la publication le
21 décembre 2020

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 21 décembre 2020

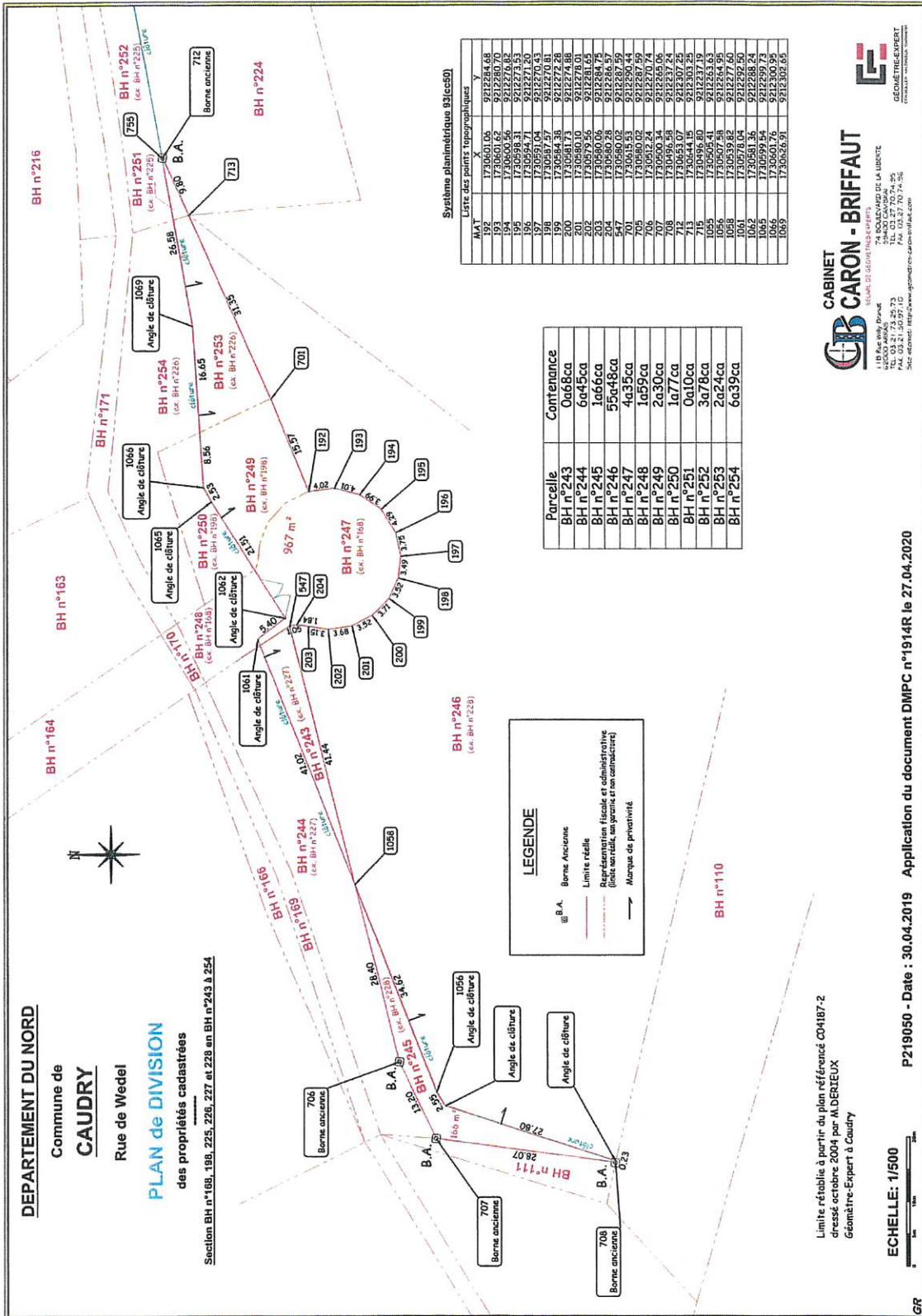
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Système planimétrique 93(cc50)

MAT	X	Y
192	1730601.05	9212294.68
193	1730601.62	9212280.70
194	1730598.31	9212277.53
195	1730598.31	9212277.53
196	1730594.71	9212271.20
197	1730597.04	9212270.43
198	1730584.36	9212272.28
199	1730581.73	9212274.88
200	1730580.10	9212278.01
201	1730580.10	9212278.01
202	1730580.10	9212278.01
203	1730580.10	9212278.01
204	1730580.28	9212286.57
547	1730580.02	9212287.59
701	1730515.83	9212290.44
702	1730512.24	9212270.74
706	1730500.34	9212266.06
707	1730496.80	9212237.19
708	1730496.80	9212237.19
711	1730496.80	9212237.19
715	1730496.80	9212237.19
1095	1730595.41	9212263.63
1096	1730595.41	9212263.63
1098	1730595.41	9212263.63
1099	1730595.41	9212263.63
1061	1730578.04	9212299.24
1062	1730581.36	9212288.24
1065	1730599.84	9212299.73
1066	1730601.76	9212309.95
1069	1730606.91	9212308.63

Parcelle	Contenance
BH n°243	0a68ca
BH n°244	6a45ca
BH n°245	1a66ca
BH n°246	5a618ca
BH n°247	4a35ca
BH n°248	1a69ca
BH n°249	2a30ca
BH n°250	1a77ca
BH n°251	0a10ca
BH n°252	3a78ca
BH n°253	2a24ca
BH n°254	6a39ca

LEGENDE

- B.A. Bornes Anciennes
- Limite réelle
- Représentation fiscale et administrative (ligne traitillée, en points et non constructives)
- Marque de propriété

CABINET CARON - BRIFFAUT

RELAY: 03 54 06 11 83 - 03 54 06 11 83

10000 CAUDRY
10000 CAUDRY
Fax: 03 21 25 97 10
Site internet: http://www.gendres-caron-briffaut.com

GEOMETRE-EXPERT
CHASSEUR - MÉTIERS UNIS

Limite rétablie à partir du plan référencé 04187-2 dressé octobre 2004 par M. DERIEUX
Géomètre-Expert à Caudry

P219050 - Date : 30.04.2019 Application du document DMPC n°1914R le 27.04.2020

ECHELLE: 1/500

GR